

Restructuration du secteur de formation des sciences expérimentales et formelles à Metz

La présente note s'inscrit dans le prolongement de la feuille de route adoptée par le CA du 6 novembre 2018 (délibération n°2). Elle vise à présenter un état d'avancement du projet et à proposer les évolutions nécessaires en matière de méthode et de calendrier, au vue des échanges conduits à ce jour. Elle rappelle les deux objectifs poursuivis par le projet, objectifs qui restent inchangés :

- **Objectif 1** : créer une **UFR unique en sciences expérimentales et formelles à Metz** afin d'améliorer l'efficacité d'un dispositif de formation appelé à évoluer fortement vers des parcours de formation plus individualisés et croisés entre les disciplines.
- **Objectif 2** : créer une **nouvelle école d'ingénieurs à Metz**, afin de répondre aux besoins de formation d'ingénieurs pour nos territoires et de mieux utiliser les ressources de l'université pour la formation dans les domaines techniques.

1. Actions réalisées depuis le 6 novembre 2018

Le 7 novembre 2018, le président a nommé Luc Johann en qualité de référent-coordonateur pour l'ensemble du projet. Luc Johann a rencontré l'ensemble des acteurs pour établir un diagnostic du projet.

Le conseil de l'UFR MIM a procédé à l'élection de son directeur pour sortir de la situation d'administration provisoire qui aurait placé l'UFR dans une position délicate si elle avait été amenée à se poursuivre davantage dans le temps (intérim dont la durée devient supérieure à la durée normale, communément admise ; nécessité de mettre fin à la situation de vacance de la fonction). Anass Nagih a été élu directeur de l'UFR le 12 décembre 2018.

Le président a par ailleurs nommé Abderrahim Zegloul comme porteur du projet d'école au sein de l'UFR MIM le 8 janvier 2019.

Le 14 décembre 2018, le président a installé le comité de pilotage du projet :

M. Pierre Mutzenhardt Président

M^{me} Hélène Boulanger, première vice-présidente

M. Luc Johann Chargé de mission Restructuration des Sciences à Metz (SAM)

M^{me} Sabine Chaupain-Guillot Vice-Présidente

M Pascal Triboulot directeur du collégium Lorraine INP

M. Dominique Sauter directeur du collégium S&T

M. Nicolas Oget Directeur de l'UFR SciFA

M. Anass Nagih directeur de l'UFR MIM

M. Abderrahim Zegloul chargé de mission MISTA

M. Jean-François Molter, DGS

M^{me} Frédérique Hinsberger, secrétaire générale

M^{me} Muriel Legrand responsable administrative de l'UFR MIM

M^{me} Barbara Haven responsable administrative de l'UFR SciFA

Sont également invité les responsables des cellules d'appui des collégium et la directrice du collégium LMI.

Luc Johann a présenté à ses membres le diagnostic qu'il a fait à partir des entretiens qu'il a eus avec les acteurs du projet :

1. L'information est loin d'être suffisamment partagée sur ce dossier, ce qui contribue à favoriser les rumeurs, l'absence de confiance et les interprétations en tous genres ;
2. Un accompagnement, en première priorité sans doute sur la partie RH, est nécessaire pour que le projet puisse avancer ; on touche en effet à l'organisation mais aussi aux individus qui la constituent ;
3. Il y a une problématique à traiter sur la cohérence des thèmes portés par le projet d'école, notamment au regard de l'ensemble constitué par le collégium L-INP ;
4. Il est nécessaire également de clarifier les rôles et fonctions de chacun dans la conduite du projet ;
5. Il faut apporter une réponse précise concernant le régime transitoire, notamment pour ce qui concerne la phase où un ensemble unique (de type UFR) comprendra pour une durée encore à déterminer un sous-ensemble détachable (de type école) ;
6. Il est nécessaire d'apporter une garantie sur le poids ou la place de la future UFR unique de Metz au sein du collégium S&T ;
7. Le calendrier de la feuille de route apparaît comme très serré à de nombreux acteurs et il conviendra peut-être de l'adapter aux réalités, si possible en faisant davantage converger la fusion des UFR avec la création de l'école (entrée en vigueur et prise d'effet).

Le dossier de projet d'école, type CTI, est partagé avec les acteurs, y compris les maquettes de formation.

A partir des constats partagés lors du comité de pilotage, les groupes de travail ont été installés le 11 janvier 2018.

GT SAM-UFR unique, composition :

- M^{me} Hélène Boulanger, première vice-présidente
- M. Luc Johann Chargé de mission Restructuration des Sciences à Metz
- M. Dominique Sauter directeur du collégium S&T
- M. Nicolas Oget Directeur de l'UFR SciFA
- M. Anass Nagih directeur de l'UFR MIM
- M. Jean-François Molter, DGS
- M^{me} Muriel Legrand responsable administrative de l'UFR MIM
- M^{me} Barbara Haven responsable administrative de l'UFR SciFA

GT SAM-Ecole, composition :

- M^{me} Hélène Boulanger, première vice-présidente
- M. Luc Johann Chargé de mission Restructuration des Sciences à Metz
- M Pascal Triboulot directeur du collégium Lorraine INP
- M. Nicolas Oget Directeur de l'UFR SciFA
- M. Anass Nagih directeur de l'UFR MIM
- M. Abderrahim Zeghloul chargé de mission SAM-Ecole
- M^{me} Muriel Legrand responsable administrative de l'UFR MIM
- M^{me} Barbara Haven responsable administrative de l'UFR SciFA

C'est sur la base de ces premiers temps de travail collectifs qu'ont été élaborés les éléments d'analyse de cette note ainsi que les propositions d'amendement du calendrier la feuille de route.

Le présent document a été discuté en comité de pilotage du projet le 18 janvier 2019.

2. Projet d'UFR unique

Les échanges en groupe de travail permettent de poser les principaux constats et propositions suivants :

Constat	Conséquences	Risque	Actions	Prio.
L'UFR unique ne peut être construite, notamment pour l'appui administratif, sans que le projet d'école ne soit précisé sur la question des moyens	Difficulté à se projeter dans un futur modèle organisationnel	RPS Refus du projet de fusion par les personnels	Remettre en phase les calendriers école et UFR	1
La fusion des UFR a été jusqu'ici uniquement envisagée comme la conséquence de la création d'une école	Les avantages et inconvénients de la fusion n'ont pas été étudiés en propre	Non appropriation du projet par la communauté	Réaliser une étude d'opportunité	2
La fusion des UFR ne peut pas avoir comme conséquence de diminuer le poids politique de l'ensemble au sein du collégium	Attitude défensive par rapport au projet, quelle que soit sa pertinence	Refus du projet de fusion	Travailler avec la direction du coll. S&T et ses composantes pour construire un consensus	3
L'offre facultaire, par principe, ne doit pas être diminuée par la conduite du projet	Surcoût en HeTD	Soutenabilité des deux projets	Maîtriser les coûts du projet école et maximiser les mutualisations	
La création d'une formation d'ingénieur peut avoir des effets sur les flux de formation facultaires	Viabilité de l'offre de formation facultaire dans les domaines concernés	Lien master/doctorat	Engager une réflexion stratégique pour l'offre de formation concernée	PSA coll. S&T

⇒ Conclusion 1 : Il est indispensable de reporter le calendrier de création de l'UFR unique pour se donner le temps de travailler cette partie du projet SAM de manière dédiée, en redonnant du sens à cette démarche du point de vue de l'activité de formation facultaire sur ce domaine à Metz.

3. Projet d'école

Les échanges au sein du groupe de travail confirment les constats du groupe de pilotage : l'information n'est pas suffisamment partagée, ce qui ne contribue pas à l'avancée d'un projet qui est forcément collectif, au carrefour de deux collégiums et de leurs composantes. Il est par exemple apparu que les réponses du comité Mista aux premières questions sur le dossier émanant du collégium L-INP n'ont pas été reçues, et donc lues, par le directeur de ce collégium. De ce point de vue, un travail important pour le projet est de construire une confiance réciproque entre tous les acteurs, sur la base d'un partage systématique de l'information.

Le dossier projet de type CTI (version disponible début décembre 2018) a été partagé avec les membres du conseil du collégium Lorraine-INP. Il s'agit des premiers échanges en collégialité autour du projet au sein de ce collégium. Il en résulte naturellement des questionnements qu'il est nécessaire de traiter, dans l'intérêt du projet en lui-même et de la cohérence des formations d'ingénieur sur les territoires de l'université de Lorraine.

Faut-il augmenter le nombre d'ingénieur diplômés, et si oui comment ?

Si le constat semble partagé qu'il existe bien un besoin accru de formation d'ingénieurs diplômés, dans le contexte transfrontalier le besoin de formations en ingénieurs est d'autant plus important que des entreprises allemandes investissent en France et surtout dans l'Est (Mercedes, Thyssenkrupp, Knauf...).

La question de savoir comment y parvenir à apporter une réponse à la hauteur de ces besoins n'a pas été peut-être jusqu'alors suffisamment traitée. Faut-il une école supplémentaire ou une extension de l'activité des écoles existantes ? La feuille de route du 6 novembre 2018 indiquait par exemple que les capacités de formation de l'ENIM étaient saturées à Metz, ce qui semble ne pas être forcément le cas. L'accroissement du nombre d'ingénieurs formés en Lorraine peut donc être réalisé par des vecteurs différents, sans doute complémentaires, en veillant très soigneusement à ne pas dégrader les conditions de recrutement qualitatif des élèves-ingénieurs et les perspectives, les conditions des études et, également, les conditions qualitatives d'insertion des diplômés. Cela implique de pouvoir dégager des moyens pour former davantage d'ingénieurs. Dans la situation actuelle de l'enseignement supérieur et de la recherche, cela ne peut se réaliser que par le changement d'activité de collègues et cette opportunité existe à Metz.

En fait, la création d'une école supplémentaire doit être examinée à la fois au regard :

- du potentiel présent à Metz (ressources en enseignement, excellence en recherche, très grande proximité géographique entre sciences pour l'ingénieur et sciences de gestion) ;
- de l'ensemble formé par les écoles de l'Université de Lorraine qui doit former un tout cohérent, gage de visibilité et d'attractivité pour elles comme pour l'ensemble de l'université.

En ce sens, le projet d'école doit s'inscrire en cohérence par rapport au projet stratégique du collégium, actuellement en cours d'élaboration et devant faire l'objet d'échanges nourris avec l'établissement. De ce point de vue, le projet d'école doit à la fois apporter de la complémentarité par rapport à l'existant sur ce périmètre et du sens par rapport aux ressources du territoire particulier qu'il mobilise. C'est une condition nécessaire à l'appropriation du projet par la communauté du collégium L-INP dans laquelle il doit trouver sa place.

De ce point de vue, le fait que la communauté L-INP n'ait pas été suffisamment impliquée dans la construction du projet aboutit à un risque non-négligeable de rejet ou non-appropriation de celui-ci, ce qui serait dommageable à sa réussite.

⇒ Conclusion 2 : dégager le temps nécessaire à un travail plus partagé avec la communauté L-INP, ce qui implique un report du calendrier (justifié par ailleurs par d'autres points ci-après)

⇒ Conclusion 3 : travailler la complémentarité et la cohérence du projet d'école par rapport au projet stratégique du collégium et au potentiel du territoire (dialogue stratégique entre l'établissement et les collégioms L-INP et S&T).

Complémentarité du projet d'école avec l'offre actuelle au sein du collégium L-INP

Les thématiques travaillées dans le projet d'école découlent du potentiel existant en recherche et formation sur le site de Metz dans ces domaines :

- Mécanique digitale
- Construction déconstruction des ouvrages via le numérique
- Logistique et transport via le numérique
- Maîtrise optimale des systèmes incertains via le numérique

La cartographie du collégium L-INP montre que ces thématiques sont déjà présentes, de manière directe ou indirecte dans les écoles existantes. Sur ce point, il serait intéressant d'approfondir les échanges entre les écoles

concernées et les porteurs des différentes thématiques du projet pour renforcer le dossier en lui permettant de mettre en évidence les complémentarités proposées.

⇒ Conclusion 4 : organiser (lien directeur du collégium L-INP et porteur du projet école) une rencontre entre les directeurs des écoles œuvrant dans des domaines proches des thématiques proposées

Dans le paysage des écoles d'ingénieurs actuelles, l'originalité du projet tient sans doute davantage à la dimension internationale qu'à d'autres aspects qui constituent cependant de réelles forces pour le projet, notamment : l'association entre management et ingénierie (association qu'il faudrait peut-être renforcer au vue des tendances actuelles, en capitalisant sur la proximité avec l'IAE de Metz), l'excellence de l'adossement recherche.

De ce point de vue, la force du projet sur laquelle il faudrait peut-être encore renforcer la réflexion le rapproche d'un projet de type « école européenne internationale » en portant l'accent sur la dimension franco-allemande. L'accentuation de ce qui constituerait une force et une originalité indéniables du projet implique une exploration renforcée à la fois :

- 1- De la facilitation de l'insertion qui pourrait en résulter
- 2- Des possibilités de recrutement sur un profil de germaniste avancé (niveau d'entrée B1)
- 3- Des possibilités de formation accélérée (y compris par l'immersion) en langue allemande en amont de l'école (probatoire) et pendant la formation d'ingénieur.

Il est important de noter que si l'existence d'une école sur un territoire permet de créer une dynamique forte sur celui-ci, la vocation des écoles d'ingénieur est d'avoir un recrutement et une insertion de niveau au moins national même si dans certains cas, eu égard à des caractéristiques socio-économiques fortes d'un territoire, l'insertion se réalise à un niveau plus régional.

⇒ Conclusion 5 : explorer (porteur du dossier d'école) les opportunités offertes par une accentuation de la dimension franco-allemande de la formation en associant étroitement le collégium L-INP à la réflexion (direction du collégium). Le vice-président en charge du franco-allemand pourra être sollicité en appui.

4. Progresser sur la question des moyens

Dans la version du dossier CTI disponible (projet SAM-école), les moyens mis au regard de l'activité de formation d'ingénieur apparaissent excessifs au regard des standards des écoles. D'autres données sont présentées dans d'autres documents annexes. Les échanges dans les groupes de travail ont révélé que la question des moyens n'avait pas été réglée, à la fois du côté du collégium S&T (dont ils sont au moins pour partie issus) que du collégium L-INP (où ils doivent arriver).

Il est d'abord nécessaire, selon les évolutions résultant de la conclusion 5, de stabiliser les maquettes déjà bien détaillées, en s'assurant de leur compatibilité avec les cadrages de la CTI. Ce faisant, les mutualisations avec l'offre facultaire devront être toujours en parallèle définies avec précision.

Ce travail sur les moyens nécessaires en appui au projet d'école doit s'accompagner en parallèle d'un travail sur les moyens nécessaires en appui au projet d'UFR unique, sans que l'un ne se réalise au détriment de l'autre. En ce sens, il est à noter que l'Université de Lorraine pourrait avoir besoin de soutiens extérieurs pour mener à bien ces deux projets.

⇒ Conclusion 6 : sur la base des choix posés pour affirmer la complémentarité du projet d'école avec l'offre actuelle de formation d'ingénieur de l'université, et donc d'un projet de maquettes définitivement stabilisées, apporter une réponse négociée sur la question des moyens (dotations RH et fonctionnement) qui permette (1) à l'école d'évoluer au sein du collégium L-INP à la hauteur des standards requis et (2) à l'offre facultaire de pouvoir se réaliser dans de bonnes conditions tout en permettant une valeur ajoutée de la fusion des UFR qui soit avérée du point de vue des RH (développement de fonctions d'appui nécessaires mais qui sont jusqu'alors embryonnaires ou inexistantes).

5. Etapes institutionnelles

⇒ Si, au vu des éléments précédemment évoqués, il s'avère aujourd'hui nécessaire d'aménager le calendrier initialement prévu, **le rythme de travail doit impérativement être intensif pour que ce dossier puisse avancer rapidement.** Un nouveau retour devant le conseil d'administration doit avoir lieu avant l'été.

Date / période	Structure / conseil / autorité	Objet
Janvier N	Composantes et collégiums concernés	Vision claire, comprise et partagée de l'ensemble du projet (projet d'UFR dans toutes ses dimensions, projet d'école dans toutes ses dimensions).
Février N	UFR MIM ; UFR SciFA	<ul style="list-style-type: none"> • Demande du conseil de l'UFR SciFa au CA de l'UL en vue de la suppression de l'UFR SciFa et de la création d'une UFR unique en sciences expérimentales et formelles à Metz regroupant l'UFR MIM et l'UFR SciFA ; • Demande du conseil de l'UFR MIM au CA de l'UL en vue de la suppression de l'UFR MIM et de la création d'une UFR unique en sciences expérimentales et formelles à Metz regroupant l'UFR MIM et l'UFR SciFA ; • Demande du conseil de l'UFR MIM en vue de la création de l'école « Management, Ingénierie et Sciences des Technologies Avancées – MISTA ».
Mars N	Lorraine INP	Conseil de collégium LIMP : <ul style="list-style-type: none"> - avis sur le projet d'offre de formation attachée au projet MISTA (demande initiale d'habilitation de la CTI pour avis d'opportunité) ; - proposition au CA de créer en son sein une 12ème école dénommée provisoirement « Management, Ingénierie et Sciences des Technologies Avancées – MISTA ».
Mars N	ST	Le conseil du collégium ST propose au CA de procéder à la création et à l'organisation d'une seule UFR à Metz sur le secteur d'enseignement des sciences et technologies ; ce faisant, de supprimer l'UFR MIM et l'UFR SciFA et de créer une nouvelle UFR à Metz en sciences expérimentales et formelles les regroupant.
Avril N	CF	Avis du conseil de la formation sur l'offre de formation attachée à MISTA en vue de son dépôt au greffe de la CTI, et sur les mesures d'organisation pédagogique suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • changement de périmètre du collégium ST : suppression de l'UFR MIM et de l'UFR SciFA ; création d'une UFR unique les regroupant ; • changement de périmètre du collégium LIMP : création de l'école dénommée provisoirement MISTA.

Avril N	sénat	Avis du sénat académique sur les mesures suivantes de la politique d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> - suppression de l'UFR MIM et l'UFR SciFA, création d'une UFR unique les regroupant, - création de l'école dénommée provisoirement MISTA.
Mai N	CHSCT	Le CHSCT formule un avis sur les conditions de travail prévisibles des personnels dont l'affectation ou l'activité est concernée par les mouvements de restructuration des services et des activités au sein de l'UFR unique à Metz sur le secteur de formation des sciences expérimentales et formelles, d'une part ; au sein de l'école dénommée provisoirement MISTA, d'autre part.
Mai N	CT	Le comité technique formule un avis sur les mesures suivantes d'organisation de l'établissement : <ul style="list-style-type: none"> • suppression l'UFR MIM et de l'UFR SciFA, • création d'une nouvelle UFR en sciences expérimentales et formelles s'y substituant, regroupée dans le collégium ST, • création de l'école dénommée provisoirement « Management, Ingénierie et Sciences des Technologies Avancées – MISTA », regroupée dans le collégium LIMP.
Juin N	CA	Le conseil d'administration examine : <ul style="list-style-type: none"> • la demande d'habilitation d'une nouvelle formation d'ingénieurs, • la suppression de l'UFR MIM et de l'UFR SciFA, • la création d'une nouvelle UFR en sciences expérimentales et formelles s'y substituant, sur proposition du conseil du collégium ST ; • la création de l'école dénommée provisoirement « Management, Ingénierie et Sciences des Technologies Avancées – MISTA », sur proposition du conseil du collégium Lorraine INP.
Été N*	CTI	Dépôt du dossier complet du projet d'école et de formation d'ingénieur auprès de la CTI.
Automne N	CA	Le CA se prononce sur : <ul style="list-style-type: none"> • la création et la composition de l'assemblée constituante chargée de proposer les statuts de l'UFR unique ; • la création et la composition de l'assemblée constituante chargée de proposer les statuts de l'école.
Janvier N+1	Assemblées constituantes	Nomination de l'administrateur provisoire de chacune des composantes ; Travail statutaire des assemblées constituantes.

*** selon les possibilités du calendrier d'expertise de la CTI**

Création formelle et conditions de l'entrée en fonctionnement :

- La nouvelle UFR entre en fonctionnement dès lors qu'elle est dotée de statuts approuvés par le CA. Dès son entrée en fonctionnement, cette UFR se substitue, pour l'ensemble de leurs missions, aux UFR MIM et SciFA qu'elle regroupe. Afin garantir la continuité institutionnelle et la réalisation des opérations de transfert (notamment des activités), les UFR MIM et SciFA cessent d'exister dès lors que le directeur de la nouvelle UFR est élu¹.
- La création de l'école Mista est subordonnée à l'habilitation ministérielle de la formation d'ingénieurs, après avis de la commission des titres d'ingénieur. Cette habilitation acquise, l'école entre en fonctionnement à la condition qu'elle soit dotée de statuts approuvés par le CA.

¹ Lorsque le CA a approuvé la création de deux instituts en lieu en place des deux UFR du collégium LMI (19 décembre 2017), le même mécanisme a été utilisé ; il a permis d'éviter que la fin de l'existence des UFR survienne avant que les instituts puissent réellement fonctionner (= conseil, directeur...).

Pour faire davantage converger fusion des UFR et création de l'école, c'est à l'occasion de la même séance que le CA devra examiner les statuts de chacune des composantes, proposés par chaque assemblée constituante.